

#Tournée des vœux#

Les questions des agents et les réponses de l'équipe de direction



Quelles sont les autres administrations qui auront à travailler sur l'adaptation au changement climatique ?

La DREETS est concernée sur le volet emploi car les répétitions de canicules de longues durées vont avoir un impact les conditions et la capacité à travailler sous une chaleur persistante.

Par ailleurs l'ARS est également concernée car le changement climatique va favoriser la prolifération de vecteur de maladies (moustiques par exemple) mais aussi davantage exposer des populations vulnérables à des conditions thermiques difficiles.

La forêt vient d'intégrer le portefeuille de notre ministère suite au dernier remaniement ministériel. Est-ce que cela va voir une incidence pour la DREAL ou la DRAAF va rester à la manœuvre ?

Il n'y a pas de réorganisation des administrations centrales donc pas de modification au niveau des services déconcentrés.

En revanche, le ministre de tutelle change et on peut s'attendre à ce que les arbitrages changent également.

La note d'ambiance sur les agences et offices voir nos services sur biodiversité est plutôt négative...à quoi devons nous attendre ?

Au niveau national on constate qu'il y a plus de tractations et moins d'idéologie. C'est une conséquence directe de divers mouvements dont les manifestations du monde agricole.

Au niveau de notre territoire, on compte sur la DREAL pour résoudre des situations parfois tendues et je peux prendre comme exemple Sainte Soline avec l'instruction de la dérogation espèces protégées.

La DREAL est porteuse du développement durable, elle permet d'améliorer le projet et d'inspirer la confiance. C'est le cas sur la sécurité des ouvrages hydraulique.

Donc je crois que nous devons rester positif. Les effets de tribunes ne se traduisent pas forcément dans les faits. Il s'agit d'une mauvaise passe à traverser.

Je comprends que ce n'est pas facile à vivre, et que du dégât peut être fait par ces annonces mais les agences (par exemple) pourraient ne pas être si menacées.

Nos ministres ne montent pas forcément au créneau au niveau médiatique mais leur soutien est important.

Ensuite la biodiversité fait partie des feuilles de route des procureurs, la justice pénale est une voix qui porte aussi.

Comment voyez-vous le positionnement futur de la DREAL face aux acteurs régionaux dans le contexte de rigueur budgétaire annoncé, après deux années de "richesse" relative liées au Fonds vert ?

Côté Etat le début d'année est marquée les restrictions budgétaires et certains départements sont exsangue, la Région a revu à la baisse certains de ses financements.

Le volet mobilité du contrat de plan avait été signé en 2024 et d'ores et déjà on sait que certains cofinancements ne tiennent déjà plus.

Nous allons vers des négociations au cas par cas avec des conventions financières de revoyure. Dès que la Loi de Finance sera votée, nous retrouverons un fonctionnement plus normal et nous pourrons par exemple accorder de nouveau des subventions.

Quelle est l'évolution des équilibres entre les effectifs des 3 sites ?

Entre 1^{er} janvier 2024 et 2025, Limoges dispose du même nombre d'agents (voir même un solde positif), Poitiers et Bordeaux baissent légèrement en tenant compte des corrections liées aux mesures de périmètres (transfert du SSM vers CGF)

Y'aura-t'il un décalage dans la livraison du nouveau matériel (rames oxygene) POLT ?

C'est un retard industriel qui n'a pas de rapport avec les finances publiques.

Le constructeur s'est engagé. Tout le monde s'est réuni pour se mettre d'accord sur le calendrier.

Il n'y a pas de raison que ça dérape.

POLT c'est 2 Md€ d'investissement. C'est le plus gros investissement en France en ce moment.

Quels moyens sont donnés aux agents au regard du projet de service pour que les actions soient réalisables ?

Les actions sont priorisées et le but est de faire mieux et pas forcément plus. Nous allons chercher à éviter les irritants du quotidien.

Le besoin n'est pas en euro mais en heures de travail. La clé de la réussite du projet de service c'est le temps. Il s'agit de faire atterrir les actions. Elles iront dans le sens de l'amélioration du collectif de travail de la DREAL.

113 actions, ça fait peur. Comment prioriser pour la sollicitation des agents ?

Les actions sont classées en 3 catégories (1, 2 et 3) mais pas de notion de calendrier liée à la priorité. Cela permet de les mettre en œuvre de façon progressive et proportionnée.

Pour 2025, environ 40 actions vont être développées tout au long de l'année. Certaines seront rapides à mettre en œuvre avec peu d'énergie pour un gain immédiat. C'est notamment le cas pour des dispositifs insuffisamment connus (chartes, guides etc.) .

Par contre des actions nécessitent plus d'énergie et de temps de travail, je pense aux délégations, aux circuits de décision et de l'information.

Quelle articulation avec les propositions du groupe de travail « qualité de vie au travail » ?

Certaines actions issues du projet stratégique (la DREAL en Actions) nécessitent un pilote identifié au sein du groupe de travail QVT. La QVT est un processus d'amélioration continue. Donc les actions renvoient vers la poursuite des travaux engagés par le groupe de travail QVT.